



**ENQUETE RESSOURCES ET SITUATION DES OCCUPANTS
AU 1er JANVIER 2018**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi du 4 Mars 1996, HABITAT EURELIEN procède actuellement à l'enquête annuelle sur l'occupation des logements au 1er JANVIER 2018 et la situation de ses locataires au regard des plafonds de ressources.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce document ainsi que les pièces demandées avant le : **17 JANVIER 2018, dernier délai**.

Nous vous rappelons que la loi vous fait obligation de répondre dans ce délai.

En cas de non réponse ou de réponse incomplète, vous vous exposez aux sanctions suivantes prévues par la loi :

SANCTIONS :

Supplément de Loyer de Solidarité (pour les locataires entrant dans le cadre):

A défaut de réponse, non seulement il vous sera imputé un Supplément de Loyer de Solidarité à son taux maximum mais également **une indemnité de 25 €uros vous sera facturée** (montant fixé par arrêté ministériel du 22 octobre 2008).

Frais Enquête Sociale (communs à tous):

Vous êtes locataire d'HABITAT EURELIEN au 01/01/2018 et vous ne répondez pas à l'enquête sociale, **une pénalité de 7,62 €uros** vous sera imputée par mois entier de retard jusqu'à réception de ce questionnaire complet.

Pour vous aider à compléter le formulaire, vous voudrez bien prendre connaissance de la notice explicative.

J'attire votre attention sur le fait qu'à défaut de produire des photocopies aucun original ne vous sera retourné.

TRES IMPORTANT : Des contrôles pourront être effectués. La loi punit de peines sévères quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (L.351-13 du code de la construction et de l'habitation).

Vous remerciant du soin apporté à votre réponse,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LA DIRECTION.

« Habitat Eurélien traite vos données personnelles, dans le cadre de la réalisation de l'enquête ressources et situations des occupants.
Les destinataires des données vous concernant sont Habitat Eurélien.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N°78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse : CIL Habitat Eurélien ACTECIL, 2 Place du Maire Wendling, 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER (Seules les demandes signées, accompagnées de la copie d'une pièce d'identité, seront traitées) ».

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ? MODE D'EMPLOI

➤ Personnes occupant le logement au 1^{er} janvier 2018.

Le locataire titulaire du contrat de location (bail).

Le conjoint : Personne mariée avec le locataire titulaire du contrat.

Le concubin : PACS ou Personne vivant maritalement avec le locataire titulaire du contrat.

Le co-titulaire : Personne signataire du bail, autre que le conjoint ou concubin du locataire (ex : colocataire).

➤ Enfants et autres occupants du logement au 1^{er} janvier 2018.

Les autres occupants : autres personnes occupant régulièrement le logement (enfants, parents à charge, frères, sœurs, autres).

1. Si vous observez des inexactitudes corriger ou sinon remplissez soigneusement l'ensemble du cadre correspondant.
2. Si l'occupant n'est plus présent dans le logement, rayez le cadre correspondant et précisez sa date de départ.
3. Si d'autres occupants vivent dans le logement, remplissez un cadre pour chacun d'entre eux et précisez la date d'arrivée dans le logement.

➤ Situation professionnelle des occupants majeurs du logement au 1^{er} janvier 2018.

Indiquez la nature de son activité en cochant la case correspondante pour chaque personne occupant le logement.

➤ Nom et coordonnées de l'employeur au 1^{er} janvier 2018.

Indiquez le nom et coordonnées de l'employeur pour le locataire, le conjoint ou concubin.

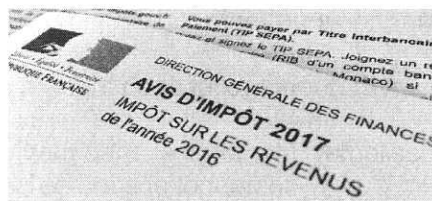
➤ Bénéficiaires du minimum vieillesse et APL au 1^{er} janvier 2018.

Cochez la case si bénéficiaire ou pas.

ATTENTION JOINDRE IMPERATIVEMENT AU QUESTIONNAIRE :

a) L'ATTESTATION D'ASSURANCE DE VOTRE LOGEMENT en cours de validité

b) L'AVIS D'IMPOSITION 2017 SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2016



1. La photocopie de votre avis d'imposition ou de non imposition 2017 (**sur les revenus de l'année 2016**).

2. les photocopies des avis d'imposition ou de non imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016 pour toutes les personnes qui vivent actuellement dans le logement et qui ne figurent pas sur votre avis.

En cas de mariage, divorce, décès survenu en 2016 fournir toutes les photocopies des avis d'impôt 2017 sur les revenus de l'année 2016 avant et après l'événement.

Si votre revenu actuel a diminué d'au moins 10 % par rapport aux revenus 2016 déclarés en 2017, joindre les copies des pièces justificatives (ex : Bulletins salaires, Indemnités journalières, Chômage, CPAM).

LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER A :

**HABITAT EURELIEN
6 RUE JEAN PERRIN
28300 MAINVILLIERS**